



Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin
Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille
Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille

Rapport annuel 2015

Généralités

Les demandes de cofinancement d'assistantats soumises à la FMF ont nettement augmenté au cours des deux dernières années: l'augmentation des offres de postes d'assistantats au cabinet dans les cantons de Berne et de Zurich a clairement perdu de ses effets, car la croissance des demandes d'assistantats n'a cessé de progresser. La Fondation FMF avait cofinancé 113.6 mois d'assistantats en 2013 et 158.6 mois en 2014. En 2015, ce chiffre a passé à 183.2 mois (= 30.5 assistantats au cabinet de 6 mois à 100%). En 2016, le nombre des demandes de cofinancement des assistantats adressées à la Fondation FMF semble du même ordre de grandeur, car cette dernière « récupère » nombre d'assistants¹ qui n'ont pas trouvé place dans les programmes cantonaux ou qui ne remplissent pas les critères de ces programmes.

Année	2015	2014	2013	2012	2011
Mois d'assistantats cofinancés	183.2	158.6	113.6	216.0	162.9

Le financement des programmes cantonaux devrait certes être assuré à moyen terme, mais pas à long terme. Pour le monde politique, l'assistantat au cabinet est et reste un simple instrument servant à favoriser la médecine de famille et pas vraiment une étape obligatoire et accréditée du cursus de formation postgraduée en médecine interne générale ou en pédiatrie. Il est donc essentiel que tous les cantons et tout particulièrement les cantons de Zurich et Berne ne réduisent pas le nombre de places d'assistantats dans les cabinets et en augmentent même le nombre. L'assistantat au cabinet doit être assuré sur le long terme, à l'instar des autres postes de formation postgraduée.

Le programme d'assistantat au cabinet médical de la Fondation FMF a connu cette année un changement important: il était mentionné dans le contrat de travail que la part du salaire net financée par la Fondation devait être remboursée si l'assistant n'avait pas obtenu son titre de spécialiste en « Médecine interne générale » ou en « pédiatrie » dans les 8 années ayant suivi l'assistantat au cabinet. Hormis le fait que la demande de restitution de salaires versés pour un travail accompli pose de sérieux problèmes juridiques et qu'une telle éventualité ne concernerait probablement que quelques rares cas sur les plus de 800 stagiaires intégrés dans le programme

¹ Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine sera utilisée dans le présent rapport. Les femmes sont naturellement concernées au même titre que les hommes.



national d'assistantat au cabinet, la Fondation FMF a souhaité éviter de poser des obstacles inutiles aux médecins-assistants intéressés par la médecine de famille. Cette clause de restitution de salaires a par conséquent été retirée du contrat de travail sans contrepartie.

Il faut aussi dire qu'il n'est plus non plus question entre-temps de demandes de restitution des subventions pour les assistantats au cabinet dans les différents cantons, à l'exception du Valais et de Bâle-Campagne. La situation est différente pour les participants à un curriculum, dans la mesure où des curricula de plusieurs années sont beaucoup plus chers qu'un assistantat au cabinet de 6 mois à 100%.

Par ailleurs, la Fondation FMF a organisé en 2015 6 cours d'introduction pour (futurs) maîtres de stage, 4 cours de gestion du cabinet pour médecins-assistant, de même qu'un séminaire « Ouverture d'un cabinet médical » pour futurs médecins de famille et pédiatres. La Fondation FMF était d'autre part à nouveau présente lors du 5^e congrès JHaS avec son symposium « Assistantat au cabinet », qui a à nouveau attiré un nombre réjouissant d'assistants.

Conseil de fondation et direction

Durant l'année 2015, le conseil de fondation de la FMF s'est réuni à quatre reprises. Un changement est intervenu dans la composition du conseil de fondation durant cette période : le Dr méd. Cyrell Bühlmann a été élu par le comité directeur de l'ASMAC comme nouveau représentant de l'ASMAC au sein de la Fondation FMF et remplace l'ancien représentant, le Dr méd. Urs Sieber.

Un autre changement est à mentionner au niveau du personnel avec le départ d'une « hôtesse » régulière du conseil de fondation en la personne de la Dresse Ewa Mariéthoz, qui a occupé durant plusieurs années la fonction de représentante de la CDS et avec qui la Fondation FMF a eu l'occasion de collaborer très étroitement. Annette Grünig et Sébastien Luyet sont ses deux successeurs et représenteront dorénavant la CDS à tour de rôle lors des séances du conseil de fondation. Nous leur souhaitons à tous une très cordiale bienvenue !

L'enquête réalisée l'année précédente par la CDS et financée par l'OFSP sur la situation actuelle de l'offre des différents programmes d'assistantats au cabinet et des cursus de formation (postes de tournus) dans les cantons a été réactualisée par la direction avec une nouvelle enquête. En sa qualité d'organe national d'information, la Fondation FMF s'efforce de tenir constamment à jour les données des interlocuteurs / bureaux de coordination cantonaux, le nombre de postes, les conditions d'admission, etc. des programmes d'assistantats et des cursus de formation.

Cette année, la Fondation FMF a par ailleurs mis en route une collaboration importante avec l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM): elle a ainsi mis à sa disposition les données du programme national d'assistantat au cabinet pour la période 1998 – 2014 en vue d'une enquête anonyme. Il s'agira d'une part d'évaluer les données internes et les évaluations après les assistantats au cabinet et d'autre part de se renseigner auprès des anciens assistants sur leur activité actuelle. Cette enquête inclut des assistants ayant indiqué comme but de formation postgraduée aussi bien la « médecine interne générale » que la « pédiatrie ». Les pédiatres se-



ront utilisés comme groupe contrôle versus médecins de famille ou feront l'objet d'une seconde étude.

Un contrat de prestations englobant les années 2015 à 2017 a par ailleurs été élaboré entre la FMH et la Fondation WHM. Depuis 2013, les montants supérieurs à Fr. 10'000 donnent en effet lieu à des contrats de prestations avec la FMH.

Programme d'assistantat au cabinet (formation postgraduée au sein de cabinets de médecine de famille)

La Fondation FMF propose dans le cadre de son programme suisse le cofinancement et / ou l'administration des assistantats au cabinet. La formule de l'administration pure s'applique lorsque l'assistant ou le maître de stage ne remplissent pas les critères d'admission dans le programme FMF et que le maître de stage supporte l'entier du salaire de l'assistant. La Fondation FMF se charge dans ce cas de l'établissement du contrat de travail, de l'organisation du dossier d'assurances, du versement du salaire, etc. La Fondation peut également prendre en charge la gestion administrative des assistantats au cabinet des programmes cantonaux. Le programme d'assistantat au cabinet du canton de Berne est par exemple entièrement géré par la Fondation FMF.

En 2015, 61 nouveaux postes d'assistantats au cabinet ont été administrés par l'intermédiaire du programme de la Fondation FMF (2014: 65 / 2013: 61 / 2012: 56 / 2011: 54). 36 d'entre eux ont fait l'objet d'un cofinancement par la FMF (2014: 29 / 2013: 23 / 2012: 40 / 2011: 33), tandis que 25 étaient uniquement administrés (2014: 36 / 2013: 38 / 2012: 16 / 2011: 21). La majorité des postes placés sous la gestion de la Fondation FMF concernait des assistantats au cabinet cofinancés par le canton de Berne (18). Pour les 7 postes d'assistantats au cabinet administrés par notre Fondation, le financement des salaires était entièrement assuré par les maîtres de stage respectifs.

Année	2015	2014	2013	2012	2011
Assistantats entièrement gérés	61	65	61	56	54
Assistantats cofinancés	36	29	23	40	33
Assistantats administrés	25	36	38	16	21

Le nombre total des mois d'assistantats entièrement administrés (calculés en termes de postes à 100%, avec ou sans cofinancement) a nettement augmenté en 2015 par rapport aux deux exercices précédents avec 436.4 mois d'assistantats au cabinet (2014: 388.2 / 2013: 362.5 / 2012: 399.2 / 2011: 314.9): 72.7 postes d'assistantats au cabinet de 6 mois à 100% ont ainsi passé par le service administratif de la Fondation FMF (2014: 64.7 / 2013: 60.4 / 2012: 66.5 / 2011: 52.5).

L'augmentation mentionnée ci-dessus est à mettre sur le compte de l'augmentation du nombre de mois d'assistantats cofinancés (à 100%) (2015: 183,2 / 2014: 158,6 / 2013: 113,6 / 2012: 216.0 / 2011: 163.0).



Les mois d'assistanats ou de prolongation d'assistanats au cabinet (co-)financés par un programme cantonal ou le maître de stage et uniquement administrés par la Fondation FMF sont restés au niveau élevé des deux années précédentes (2015: 253.2, / 2014: 229.6 / 2013: 249.0 / 2012: 183.2, 2011: 152.0).

Année	2015	2014	2013	2012	2011
Total des mois d'assistanats gérés	436.4	388.2	362.5	399.2	314.9
Mois cofinancés	183.2	158.6	113.6	216.0	163.0
Mois administrés	253.2	229.6	249.0	183.2	152.0
Equivalent de 6 mois à 100%	72.7	64.7	60.4	66.5	52.5

Comme cela a été le cas depuis des années, la proportion de femmes dans le programme d'assistanat au cabinet (avec ou sans cofinancement par la Fondation FMF) était d'environ 75% supérieure à celle des hommes en 2015 (44 assistantes contre 17 assistants). La durée moyenne des assistanats ayant nouvellement débuté en 2015 était (base de calcul 100%) de 5.44 mois (2014: 5.74, 2013: 5.54, 2012: 5.80). Comme c'était le cas par le passé, il n'est pas rare que les stages d'assistanats soient prolongés de quelques mois à l'issue de la période contractuelle de 6 mois. Les prolongements des assistanats qui ne passent pas par la Fondation FMF et qui sont organisés directement par les maîtres de stage du cabinet n'entrent cependant pas dans la statistique de la Fondation FMF.

Malgré l'augmentation, dès 2013, du nombre de postes d'assistanats à 21 dans le canton de Berne et à 30 dans le canton de Zurich, ces deux cantons restent les leaders en matière d'assistanats au cabinet cofinancés par la Fondation FMF: des 36 nouveaux postes d'assistanats, la moitié étaient localisés dans les cantons de Zurich (10) et de Berne (8). Les cantons de Vaud et des Grisons viennent en troisième position avec 4 assistanats, suivis du canton de Fribourg avec 3 assistanats et du canton du Valais avec 2 assistanats. Un poste d'assistanat a été cofinancé par la Fondation FMF dans chacun des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Lucerne et du Tessin.

Depuis 2013, les médecins-assistants soutenus par le programme de la Fondation FMF perçoivent un salaires plus élevé avec Frs. 6'500 (précédemment : Frs. 5'850). Les maîtres de stage sont toujours libres d'améliorer les conditions salariales pour les ajuster aux salaires hospitaliers, ce qu'ils font d'ailleurs souvent, en assumant alors eux-mêmes la différence par rapport au salaire du programme. La Fondation FMF doit malheureusement toujours renoncer à une adaptation aux programmes cantonaux, qui versent à juste titre des salaires équivalents à ceux pratiqués dans les hôpitaux, sous peine de ne plus pouvoir cofinancer à raison de 50% tous les postes d'assistanats remplissant les critères du programme.

Cours d'introduction pour maîtres de stage

Six cours d'introduction pour maîtres de stage (dont 5 cours en Suisse alémanique et deux cours en Suisse romande, comme au cours de l'année précédente) ont été organisés en 2015. Au total, 116 médecins de famille de Suisse alémanique (2014: 119, 2013: 103, 2012: 104, 2011: 113) et 15 de Suisse romande (2014: 35, 2013:



34, 2012: 20, 2011: 21) ont pris part aux cours d'introduction pour maîtres de stage. Depuis l'introduction en 2011 du nouveau programme de formation postgraduée en médecine interne générale (MIG), ces cours rencontrent un vif succès, sauf en Suisse romande en 2015.

Année	2015	2014	2013	2012	2011
Cours d'introduction en Suisse alémanique	116	119	103	104	113
Cours d'introduction en Suisse romande	15	35	34	20	21

Globalement, 61 cours ont ainsi eu lieu en Suisse alémanique depuis 1998 et 14 cours en Suisse romande depuis 2005 dans le cadre du programme national d'assistantat au cabinet. A la fin de l'année 2015, 1'425 maîtres de stage ont été formés, dont 1'203 en langue allemande et 222 en langue française. 1'220 participants aux cours étaient porteurs d'un titre de médecine interne générale (i.e. médecine générale ou médecine interne) et 167 d'un titre de médecine en pédiatrie. 38 participants avaient un autre titre de spécialiste ou de formation postgraduée (notamment 18 médecins praticiens).

Nous assistons avec plaisir à une augmentation du nombre de jeunes maîtres de stage (parfois eux-mêmes d'anciens assistants au cabinet), de même que de la proportion de femmes parmi les formateurs. Depuis 2005, ce ne sont ainsi pas moins de 80 anciens assistants au cabinet qui ont suivi une formation de maîtres de stage. 69 d'entre eux ont suivi un cours en Suisse alémanique contre 11 en Suisse romande.

On observe depuis quelques années qu'il y a toujours plus de médecins d'autres spécialités (notamment dermatologie, ophtalmologie, chirurgie) qui s'inscrivent aux cours d'introduction pour maîtres de stage de la Fondation FMF. Ils n'ont en effet pas d'autres alternatives de cours équivalents recommandés par l'ISFM pour la reconnaissance du statut de maître de stage.

En guise de reconnaissance pour leur engagement en faveur de jeunes collègues, un certificat intitulé « Site de formation postgraduée en médecine de famille est en cours de préparation avec la collaboration avec l'ISFM. Ce papier a été envoyé au début de l'année 2016 à tous les maîtres de stage, quelle que soit leur activité de maître de stage effective en ce moment. Ce certificat a une durée de validité d'un an et peut être reconduit annuellement.

Cours de gestion du cabinet pour médecins-assistants

Les quatre cours de gestion du cabinet hérités à la mi-2011 du Collège de médecine de premier recours (CMPR) ont pu être reconduits en 2015. Tous les assistants du programme d'assistantat au cabinet de la Fondation FMF prennent part à au moins un des modules d'un tel cours. Les cours sont par ailleurs aussi ouverts à des médecins-assistants et chefs de clinique externes. En 2015, 52 médecins-assistants ont participé à ces cours (2014: 58, 2013: 59, 2012: 68 participants): le



module « Autogestion » a attiré 9 participants ; le module « Gestion du personnel, formation postgraduée, réseautage, réseaux de médecins » a vu la participation de 13 assistants ; le thème « Formes de cabinet et organisation du cabinet » a intéressé 13 personnes et le module « Aspects économiques du cabinet médical » a été suivi par 17 participants. Certains participants aux cours ont également assisté à plusieurs modules des cours de gestion du cabinet.

Le nouveau séminaire « Ouverture du cabinet médical » proposé aux futurs médecins de famille en 2014 a été organisé pour la deuxième fois en 2015 sous un nouveau nom : « Entrée dans la pratique ». Ce cours aborde en effet plusieurs aspects du travail au cabinet et ne traite pas uniquement de l'ouverture proprement dite de son propre cabinet. Il s'agit par ex. des rapports employeur-employés au sein du cabinet. 27 assistants (contre 12 au cours de l'année précédente) ont participé à ce séminaire en 2015, qui donne un aperçu des quatre thèmes évoqués ci-dessus pour les cours de gestion du cabinet et qui est modéré par de jeunes médecins. Lors des ateliers, de jeunes médecins s'étant engagé tout récemment dans une activité en cabinet ou ayant déjà une certaine expérience du cabinet apportent nombre de trucs et astuces utiles à leurs futurs collègues praticiens.

Comptes annuels

Le nombre de demandes de cofinancement en recul durant les années 2013 et 2014 (surtout dans les cantons de Berne et Zurich) ayant généré des bénéfices, le conseil de fondation a autorisé en 2015 le cofinancement d'un maximum de 190 mois d'assistantat, acceptant ainsi un déficit pour cet exercice. Le salaire des assistants a été maintenu à Frs. 6'500. Finalement, 183.2 mois d'assistantat au cabinet ont été cofinancés. La Fondation FMF a ainsi présenté une légère perte budgétisée de l'ordre de Frs. 50'000.

Une partie des destinataires du présent rapport annuel a également reçu les comptes de l'année. Ceux qui ne les auraient pas reçus peuvent les demander à la direction de la Fondation FMF.

Perspectives

Nous attendons maintenant avec impatience l'analyse des résultats de l'étude menée en collaboration avec l'ISMF en 2016. Que sont devenus « nos » anciens assistants ? Où exercent-ils aujourd'hui ? Nous savons d'une partie d'entre eux qu'ils ont poursuivi leur formation personnelle dans le cadre des cours pour maîtres de stage avec l'objectif de s'engager pour leurs jeunes collègues après l'expérience positive qu'ils ont vécues en tant qu'assistants au cabinet, ce qui nous fait évidemment toujours grand plaisir...

Il est par ailleurs prévu de mettre en réseau les différents cours et manifestations de la Fondation FMF destinés aux maîtres de stage et aux assistants avec les autres offres existantes de Suisse dans ce domaine lorsque cela nous semble utile. Un groupe de travail interne est en train de recenser la situation en Suisse et de définir les critères de qualité correspondants.



Le Dr Sébastien Martin, qui a repris en 2015 la direction du cours des mains du Prof. Dr. Thomas Bischoff en Suisse romande, se chargera de plus, en 2016, des tâches assumés jusqu'ici par le Dr Bruce Brinkley s'agissant du congrès JHaS. Nous remercions vivement le nouveau venu dans le cursus romand pour son engagement en qualité de nouveau co-responsable d'ateliers dans le cadre du symposium « Assistanat au cabinet ».

Remerciements

La Fondation FMF a donc passé cette septième année avec confiance et enthousiasme ! Nos remerciements vont comme toujours pour commencer à nos piliers de la direction, Jacqueline Bähler et Franziska Kohler, qui liquident minutieusement, jour après jour, les affaires courantes et qui apportent leur soutien précieux à notre directrice.

Un grand merci également à tous les membres du conseil de fondation, les Drs Oliver Adam et Werner Bauer, le Prof. Dr Thomas Bischoff, les Drs Bruce Brinkley, Jürg Pfisterer et Cyrill Bühlmann, ainsi qu'aux invités du conseil de fondation, le Dr Marc Müller (Médecins de famille Suisse), Annette Grünig et Sébastien Luyet (CDS) pour leur très agréable collaboration !

Merci à ce propos aussi aux organismes fondateurs, la SSMG, la SSMI, ou plutôt la SSMIG depuis décembre 2015, la SSP, CMPR, la FMH et l'ASMAC pour la confiance qu'elles témoignent à la FMF!

Nous tenons à témoigner une reconnaissance toute particulière aux (co-)responsables des cours d'introduction pour maîtres de stage et des ateliers du symposium sur l'assistanat au cabinet au congrès JHaS, les Drs Daniel Ackermann, Elisabeth Bandi-Ott, le Prof. Dr Thomas Bischoff, ainsi que les Drs Bruce Brinkley, Urs Glenck, Sébastien Martin, Daniel Matter, Christian Morello et la Prof. Dr Johanna Sommer.

Pour terminer, nos remerciements vont également, last but not least, au Dr Stefan Henzi, à Madame Susanne Peter, au Dr Michael Deppeler et au lic. phil. Andreas Gerber pour leur organisation parfaite et leur direction extrêmement professionnelle des modules du cours de gestion du cabinet pour médecins assistants, ainsi qu'aux responsables des ateliers du séminaire « Entrée dans la pratique », les Drs Filiz Irmak et Natascha Neumeister, le méd. prat. Adrian Minnig, les Drs Daniel Matter, Nathalie Buchs-Poffet et Thomas Schwab.

Berne, juin 2016

Dr méd. Christian Häuptle, président du conseil de fondation
Lic. phil. Manolya von Erlach, directrice